

## Nanobiotix annonce le lancement d'une offre globale

Mai 20, 2026 10:19 PM EDT

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (USA), 20 mai 2026 (GLOBE NEWSWIRE) -- NANOBIOTIX (Euronext: NANO – NASDAQ: NBTX – « **Nanobiotix** » ou la « **Société** »), une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des patients atteints de cancer ou d'autres maladies, annonce le lancement, sous réserve des conditions de marché et autres, d'une offre globale d'environ 75 millions d'euros (représentant environ 87 millions de dollars américains) et composée (i) d'une offre au public de d' *American Depositary Shares* (« **ADS** »), chaque ADS représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,03 euros (une « **Action Ordinaire** »), aux Etats-Unis d'Amérique (l'« **Offre ADS** ») et (ii) une offre (a) d'Actions Ordinaires et (b) de bons de souscriptions d'actions pré-financés ( *pre-funded warrants*) (les « **PFW** »), exclusivement à des « investisseurs qualifiés » en Europe (y compris en France) au sens de l'article 2(e) du règlement (UE) 2017/1129, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »), et dans certains autres pays (à l'exclusion des Etats-Unis d'Amérique et du Canada) (l'« **Offre Internationale** » et, ensemble avec l'Offre ADS, l'« **Offre Globale** »). Le nombre d'ADS et d'Actions Ordinaires émises dans le cadre de l'Offre Globale est susceptible d'être augmenté en cas de demande excédentaire.

Jefferies, TD Cowen et Stifel agissent en tant que coordinateurs globaux et teneurs de livre associés pour les besoins de l'Offre Globale.

L'Offre Globale ferait l'objet d'un contrat de garantie et de placement. Ce contrat ne constituerait pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Dans le cadre de l'Offre Globale, la Société a l'intention d'accorder aux banques garantes de l'Offre Globale une option de surallocation leur permettant de souscrire pendant une période de 30 jours des ADS supplémentaires, dans la limite d'un maximum de 15% du nombre total d'ADS émises dans le cadre de l'Offre Globale, aux mêmes termes et dans les mêmes conditions, conformément à la délégation accordée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 19 mai 2025 (l'« **Assemblée Générale** »), aux termes de sa 36<sup>ème</sup> résolution.

Les Actions Ordinaires (y compris sous la forme d'ADS) et les PFW à émettre dans le cadre de l'Offre Globale seront émis par voie d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale, aux termes de sa 29<sup>ème</sup> résolution.

Tous les titres émis dans le cadre de l'Offre Globale seront émis par la Société. Les ADS de la Société sont admis aux négociations sur le *Nasdaq Global Select Market* sous le symbole « NBTX ». Les Actions Ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext** ») sous le symbole « NANO ». La Société n'a pas l'intention de demander l'admission des PFW aux négociations sur un marché financier national ou étranger ni sur un système de négociation reconnu au niveau national.

Le montant final de l'Offre Globale, le prix en dollars américains de l'Offre ADS et le prix en euros de l'Offre Internationale, ainsi que le nombre final d'ADS, d'Actions Ordinaires et de PFW émis dans le cadre de l'Offre Globale seront déterminés à l'issue d'un processus de construction accélérée d'un livre d'ordres. La Société annoncera les résultats de l'Offre Globale ainsi que le nombre et le prix de souscription des Actions Ordinaires, des ADS et des PFW à émettre dans le cadre de l'Offre Globale dès que possible après la fixation du prix, dans un communiqué de presse ultérieur.

Le nombre de titres émis dans le cadre de l'Offre Globale sera déterminé par le directoire de la Société conformément aux délégations accordées par l'Assemblée Générale, aux termes de ses 29<sup>ème</sup> et 39<sup>ème</sup> résolutions.

Le prix de souscription de chaque Action Ordinaire à émettre dans le cadre de l'Offre Internationale sera en euros et au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des Actions Ordinaires sur Euronext au cours des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'Offre Globale (i.e. les 18 mai, 19 mai et 20 mai 2026), éventuellement diminué d'une décote maximale de 15%. Le prix de chaque ADS dans le cadre de l'Offre ADS sera l'équivalent en dollars américains du prix d'émission par Action Ordinaire en euros émis dans le cadre de l'Offre Internationale.

Le prix de souscription de chaque PFW donnant le droit de souscrire une action ordinaire sera en euros et égal au prix de souscription par Action Ordinaire à libérer à la date d'émission du PFW, moins 0,03 €, à libérer à la date d'exercice du PFW.

Chaque PFW donne le droit à son titulaire de souscrire une Action Ordinaire à un prix de 0,03 €.

Les PFW pourront être exercés en numéraire pendant une durée de dix ans à compter de leur date d'émission.

Les PFW sont des valeurs mobilières donnant accès au capital au sens de l'article L. 228-91 du Code de commerce. Ils seront émis sous forme dématérialisée et détenus au nominatif pur sur le compte-titres ouvert au nom du titulaire dans les livres du teneur de comptes de la Société.

Aucune fraction d'action ne pourra être émise lors de l'exercice d'un PFW, étant entendu que le nombre d'actions à livrer dans le cadre de l'exercice d'un ou de plusieurs PFW en vertu d'un bulletin d'exercice sera arrondi à la baisse au multiple entier le plus proche d'une action.

Si la Société réalise l'une des opérations visées aux articles L. 228-99 et L. 228-101 du Code de commerce, les droits des porteurs des PFW seront maintenus conformément auxdits articles.

Les PFW ne seront pas admis aux négociations sur Euronext ou sur un marché financier national ou étranger ni sur un système de négociation reconnu au niveau national. Les actions émises sur exercice des PFW (les « **Actions Issues des PFW** ») seront détenues au choix du porteur soit au nominatif soit au porteur. Dès leur émission, les Actions Issues des PFW seront automatiquement assimilées aux actions ordinaires de la Société et seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext sous le même numéro ISIN.

Les porteurs de PFW seront automatiquement regroupés en masse pour la défense de leurs intérêts communs. La masse agira, en partie, par l'intermédiaire d'un représentant et, en partie, par des décisions collectives des porteurs concernés.

Les Actions Ordinaires (y compris sous la forme d'ADS) émises dans le cadre de l'Offre Globale feront l'objet d'une demande d'admission aux

négociations sur Euronext sur la même ligne de cotation que les Actions Ordinaires existantes de la Société actuellement admises aux négociations sur Euronext, sous le même code ISIN FR0011341205. L'Offre Globale débutera immédiatement après la publication de ce communiqué de presse et devrait se terminer avant l'ouverture des marchés aux Etats-Unis d'Amérique le 21 mai 2026, sous réserve d'une clôture anticipée du processus de construction du livre d'ordres. Les négociations des Actions Ordinaires de Nanobiotix sur Euronext seront suspendues le jour de bourse qui suit la fixation du prix aux Etats-Unis, jusqu'à l'ouverture des négociations des ADS de Nanobiotix sur le *Nasdaq Global Select Market* vers 15h30 (heure de Paris) / 9h30 (heure de New York) le même jour, Nanobiotix publiera au préalable la répartition du capital social qui sera effective après le règlement-livraison des titres émis dans le cadre de l'Offre Globale.

La Société envisage d'utiliser le produit net de l'Offre Globale comme suit :

- moins de 10% pour soutenir le développement et l'avancement du JNJ-1900 (NBTXR3),
- entre 50 à 60% pour faire avancer le Nanoprimer et nos autres plateformes, et
- entre 30 à 40% pour financer les besoins généraux de la Société.

La Société entend utiliser le produit de l'Offre sur la base de ses plans et de sa situation commerciale actuels. La Société ne peut pas prédire avec certitude toutes les utilisations particulières du produit net qui devant être reçu à l'issue de l'Offre Globale, ni les montants que la Société va réellement dépenser dans les indications décrites ci-dessus. Les montants et le calendrier des dépenses réelles de la Société et l'étendue du développement clinique peuvent varier de manière significative en fonction de nombreux facteurs, y compris l'avancement des efforts de développement, le statut et les résultats des études précliniques et des essais cliniques en cours ou des essais cliniques que la Société pourrait lancer à l'avenir, ainsi que les collaborations que la Société pourrait conclure avec des tiers pour ses produits candidats et tout besoin de trésorerie imprévu. Par conséquent, la direction de la Société conservera un large pouvoir discrétionnaire sur l'affectation du produit net.

Dans le cadre de l'Offre Globale, les membres du directoire et du conseil de surveillance de la Société ont consenti un engagement de conservation d'une durée de 90 jours à compter de la fixation du prix de l'Offre Globale, sous réserve d'exceptions usuelles ainsi que d'une exception permettant aux mandataires concernés de financer le prix d'exercice d'options de souscription d'actions et/ou de procéder au paiement de tout impôt qui serait dû dans le cadre de l'exercice de ces options. La Société a également consenti un engagement d'abstention d'une durée de 90 jours à compter de la fixation du prix de l'Offre Globale, sous réserve d'exceptions usuelles.

Un document préalable d'enregistrement en anglais intitulé « *Form F-3* » (incluant un prospectus) relatif aux titres de la Société a été enregistré auprès de la Securities Exchange Commission (la « **SEC** ») aux États-Unis le 6 mars 2025 et déclaré effectif le 14 mars 2025. La Société va également enregistrer auprès de la SEC une version préliminaire du supplément au prospectus (et le prospectus initial qui y est joint) décrivant les termes de l'Offre Globale (le « **Supplément au Prospectus Préliminaire** »). Avant de souscrire des ADSs, des Actions Ordinaires ou des PFW dans le cadre de l'Offre Globale, l'investisseur est invité à lire le Supplément au Prospectus Préliminaire et le prospectus initial ainsi que les documents qui y sont intégrés par référence. Les investisseurs éligibles peuvent obtenir ces documents gratuitement sur le site Internet EDGAR de la SEC ([www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Alternativement, une copie du Supplément au Prospectus Préliminaire (et du prospectus initial qui y est joint) relatif à l'Offre Globale peut être obtenue auprès de Jefferies LLC, Att: Equity Prospectus Department, 520 Madison Avenue, 2ème étage, New York, NY 10022, ou par téléphone au (877) 821-7388, ou par email à l'adresse suivante [Prospectus\\_Department@Jefferies.com](mailto:Prospectus_Department@Jefferies.com), ou auprès de TD Securities (USA) LLC, c/o Broadridge Financial Solutions, 1155 Long Island Avenue, Edgewood, NY 11717, ou par email à l'adresse suivante [TDManualrequest@broadridge.com](mailto:TDManualrequest@broadridge.com), ou auprès de Stifel, Nicolaus & Company, Incorporated, Att: Syndicate, One Montgomery Street, Suite 3700, San Francisco, CA 94104, ou par téléphone au (415) 364-2720 ou par email à l'adresse suivante [syndprospectus@stifel.com](mailto:syndprospectus@stifel.com).

Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement les risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » du Supplément au Prospectus Préliminaire, y compris les risques suivants :

- les actionnaires ne participant pas à l'Offre Globale peuvent voir leur participation dans le capital social de la Société diluée en raison de l'émission de nouveaux titres ;
- la volatilité et la liquidité des actions ordinaires et des ADS de la Société peuvent subir des fluctuations importantes (principalement à la baisse), et il peut y avoir des différences sur le Nasdaq et Euronext ; et
- des ventes d'actions ordinaires et d'ADS de la Société, en particulier par ses actionnaires significatifs, pourraient avoir lieu sur le marché et avoir un impact négatif sur les cours de la Société.

Par ailleurs, la Société attire l'attention du public sur les facteurs de risques liés à la Société et à ses activités présentés à la section 1.5 du document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sous le numéro D.26-020 le 31 mars 2026, qui est disponible gratuitement sur le site Internet de la Société à l'adresse <https://ir.nanobiotix.com/>, ainsi que sur le site Internet de l'AMF à l'adresse [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Les Actions Ordinaires nouvelles (y compris celles sous la forme d'ADSs) devant être émises dans le cadre de l'Offre Globale feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Euronext.

Cette opération n'est pas soumise à l'obligation d'établir un prospectus devant être approuvé par l'AMF conformément au Règlement Prospectus, ni à l'obligation de déposer auprès de l'AMF un document contenant les informations prévues à l'annexe IX du Règlement Prospectus.

#### **A propos de NANBIOTIX**

Nanobiotix est une société de biotechnologie au stade clinique et en phase avancée qui développe des approches thérapeutiques novatrices basées sur la physique afin de révolutionner les bénéfices des traitements pour des millions de patients ; elle est soutenue par des personnes qui s'engagent à faire une différence pour l'humanité. La philosophie de l'entreprise est ancrée dans le concept de repousser les limites de ce qui est connu pour

élargir les possibilités de la vie humaine.

Constituée en 2003, Nanobiotix a son siège social à Paris, en France et est cotée sur Euronext à Paris depuis 2012 et sur le *Nasdaq Global Select Market* à New York depuis décembre 2020. La Société détient des filiales dont une notamment à Cambridge, Massachusetts (États-Unis).

Nanobiotix est propriétaire de plus de 25 familles de brevets associés à trois (3) plateformes nanotechnologiques ayant des applications dans 1) l'oncologie ; 2) la biodisponibilité et la biodistribution ; et 3) les troubles du système nerveux central.

## Contacts

---

### Nanobiotix

#### Communications Department

Brandon Owens  
VP, Communications  
+1 (617) 852-4835  
[contact@nanobiotix.com](mailto:contact@nanobiotix.com)

#### Investor Relations Department

Joanne Choi  
VP, Investor Relations (US)  
+1 (713) 609-3150

Ricky Bhajun  
Director, Investor Relations (EU)

[investors@nanobiotix.com](mailto:investors@nanobiotix.com)

---

### Media Relations

#### France – HARDY

Caroline Hardy  
+33 06 70 33 49 50  
[carolinehardy@outlook.fr](mailto:carolinehardy@outlook.fr)

#### Global – uncapped Communications

Becky Lauer  
+1 (646) 286-0057  
[uncappednanobiotix@uncappedcommunications.com](mailto:uncappednanobiotix@uncappedcommunications.com)

## Note spéciale relative aux déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens des dispositions de *safe harbor* du *U.S. Private Securities Litigation Reform Act* de 1995 incluant notamment des déclarations concernant l'Offre Globale proposée par la Société et l'utilisation de produits qui en découlent. Les mots tels que « s'attend », « a l'intention », « peut », « pourrait », « planifie », « potentiel », « devrait » et « sera » ou la négative de ces expressions et des expressions similaires sont destinés à identifier les déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes et les hypothèses actuelles du management de la Société et sur les informations actuellement à sa disposition. Ces déclarations prospectives sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner des différences significatives entre les résultats prospectifs de Nanobiotix, tels que les conditions du marché, y compris le prix de négociation et la volatilité des ADSs et des Actions Ordinaires de Nanobiotix, les déclarations concernant la réalisation, le calendrier et le montant de l'Offre Globale, ainsi que l'utilisation du produit net de l'Offre Globale et les risques liés aux activités et ses performances financières de Nanobiotix. De plus amples informations sur les facteurs de risques qui peuvent affecter l'activité de la Société et ses performances financières sont indiquées dans le rapport annuel de Nanobiotix en anglais intitulé « Form 20-F » enregistré auprès de la SEC le 31 mars, 2026 à la rubrique « Item 3.D. Risk Factors », dans le Document d'enregistrement universel 2025 déposé auprès de l'AMF le 31 mars 2026, et dans tout autre document déposé par Nanobiotix auprès de la SEC et de l'AMF, qui sont disponibles sur le site web de la SEC à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site web de l'AMF à l'adresse [www.amf.org](http://www.amf.org). Il se peut que Nanobiotix ne réalise pas l'Offre Globale envisagée dans ce communiqué de presse et, si l'Offre Globale est réalisée il ne peut être donné aucune assurance quant aux conditions finales de l'Offre Globale. Les déclarations prospectives incluses dans ce communiqué de presse ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse et, sauf si cela est requis par la réglementation applicable, Nanobiotix ne sera pas tenue d'actualiser ces informations prospectives.

## Avertissement

Le présent document ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières de la Société, dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement des titres concernés ou autre qualification en vertu de la réglementation boursière d'un tel pays ou d'une telle juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce document ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans ce document ne peuvent être offertes ou vendues en France qu'en application de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier à des investisseurs qualifiés agissant pour leur propre compte, tels que définis dans le Règlement Prospectus

Ce communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

L'Offre Internationale est réservée aux « investisseurs qualifiés », tels que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autre que la France (chacun, un « **Etat Membre Concerné** »), aucune offre des titres mentionnés dans le présent document n'est faite et ne sera pas faite au public dans cet Etat Membre Concerné, sauf (i) à toute personne morale qui est un investisseur qualifié tel que défini dans le Règlement Prospectus, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre Concerné, ou (iii) dans d'autres circonstances relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus ; à condition qu'aucune de ces offres ne nécessite la publication par la Société d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout Etat Membre Concerné a la signification qui lui est donnée à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes (a) en dehors du Royaume-Uni, (b) qui sont des « *qualified investors* » (tel que défini à l'article 15 de la *Schedule 1 to the Public Offers and Admissions to Trading Regulations 2024* (le « **Règlement POAT** »)) qui sont des « *professionnels de l'investissement* » au sens de l'article 19(5) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (tel que modifié, l'« **Ordre** »), (c) qui sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) (« *high net worth companies, unincorporated associations, etc.* ») de l'Ordonnance (ensemble, les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, toute offre de titres décrite dans le présent document sera effectuée en vertu d'une dérogation à l'obligation de publier un prospectus prévue par le Règlement POAT. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou se prévaloir de ce document ou de son contenu.

Uniquement pour les besoins du processus d'approbation des produits de chaque fabricant, l'évaluation du marché cible concernant les titres émis dans le cadre de l'Offre Internationale a permis de conclure, en ce qui concerne les critères relatifs au type de clients, que : (i) le marché cible des titres est celui des contreparties éligibles et des clients professionnels, chacun tel que défini dans la Directive 2014/65/UE, telle que modifiée (« **MiFID II** »); et (ii) tous les canaux de distribution des titres émis dans le cadre de l'Offre internationale aux contreparties éligibles et aux clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les titres (un « **distributeur** ») doit prendre en considération l'évaluation du type de clients des fabricants ; cependant, un distributeur soumis à MiFID II est responsable de la réalisation de sa propre évaluation du marché cible en ce qui concerne les titres émis dans le cadre de l'Offre Internationale (en adoptant ou en affinant l'évaluation du marché cible des fabricants) et de la détermination des canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué de presse a été préparé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux versions du communiqué de presse, la version française prévaudra.

**Pièce jointe**

- [Nano - Launch Press Release \[2026 Follow-On Offering\] w\\_ AMF language FINALFINALPDF.pdf](#)